201	30/04/2019	BE 0463.455.904	20	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	19112.00336	A-asbl 1.1

## **COMPTES ANNUELS EN EUROS**

Dénomination:

Chaîne de l'Espoir Belgique

Forme juridique: Association internationale sans but lucratif

Adresse: Place Carnoy N°: 15 Boîte:

Code postal: 1200 Commune: Woluwe-Saint-Lambert

Pays Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, francophone

Adresse Internet: http://www.chaine-espoir.be

Numéro d'entreprise BE0463455904

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

15-10-2018

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale\* du

25-04-2019

et relatifs à l'exercice couvrant la période du

01-01-2018

31-12-2018

Exercice précédent du

01-01-2017

au

au

31-12-2017

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

A-asbl 5.1.1, A-asbl 5.1.3, A-asbl 5.2.1, A-asbl 5.2.2, A-asbl 5.2.3, A-asbl 5.4, A-asbl 5.6

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant du représentant en Belgique de l'association étrangère

**RUBAY** Jean

Chirurgien cardiaque Rue Laloux 34 1367 Mont-St-André BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2018 Fin de mandat: 30-04-2020 Président du Conseil d'Administration

TORRES-HERNANDEZ Walter

Conseiller en relations internationales

Rue Général Mac Arthur 39/2 1180 Uccle

BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2018 Fin de mandat: 30-04-2020 Administrateur

**TACK** Johan

Administrateur de société

Pontstraat 116 9831 Deurle BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2018 Fin de mandat: 30-04-2020 Administrateur

**LAFFINEUR** Jacques

Avocat et chercheur Université catholique de Louvain (UCL)

Avenue de l'Equerre 32 1348 Louvain-la-Neuve

**BELGIQUE** 

Début de mandat: 26-04-2018 Fin de mandat: 30-04-2020 Administrateur

**MASSET** Philippe

Administrateur de société Avenue des Aubépines 55

1180 Uccle BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2018 Fin de mandat: 30-04-2020 Administrateur

**BOVÉ** Thierry

Chirurgien cardiaque Brussellaan 505 1600 Sint-Pieters-Leeuw

DEL CLOUE

BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2018 Fin de mandat: 30-04-2020 Vice-président du Conseil d'Administration

**DESMETTE** Damien

Chirurgien orthopédique Rue du Mont de Braffe 8

7604 Callenelle

**BELGIQUE** 

Début de mandat: 26-04-2018 Fin de mandat: 30-04-2020 Administrateur

**DE WACHTER** Guido

Ingénieur

Don Boscolaan 28A 3050 Oud-Heverlee

BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2018 Fin de mandat: 30-04-2020 Administrateur

VAN DEN HOVE Thierry

Cadre de société Bosbessenlaan 7 3090 Overijse BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2018 Fin de mandat: 30-04-2020 Administrateur

**RYSHEUVELS-WIRTZ** Nathalie

Consultante en relations publiques

Avenue des Myrtilles 10

1180 Uccle BELGIQUE

Début de mandat: 26-04-2018 Fin de mandat: 30-04-2020 Administrateur

**DELOITTE RÉVISEURS D'ENTREPRISES SCRL** (B00025)

BE 0429.053.863

Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1J

1930 Zaventem BELGIQUE

Début de mandat: 19-04-2016 Fin de mandat: 25-04-2019 Commissaire

Représenté directement ou indirectement par:

**BONNEFOY** Pierre-Hugues

Réviseur d'Entreprises

Gateway Building, Luchthaven Brussel Nationaal 1J

1930 Zaventem

<sup>\*</sup> Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

N°	BE0463455904		A-asbl 1.2
----	--------------	--	------------

#### MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

## Mentions facultatives:

- Dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:
  - A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  - B. L'établissement des comptes annuels,
  - C. La vérification des comptes annuels et/ou
  - D. Le redressement des comptes annuels.
- Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

N°	BE0463455904		A-asbl 2.1
----	--------------	--	------------

## **BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Actifs immobilisés		20/28	<u>324.776</u>	334.243
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21		
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	324.776	334.243
Terrains et constructions		22	324.776	334.243
Appartenant à l'association ou à la fondation en				
pleine propriété		22/91	324.776	334.243
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en		İ İ		
pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24		
Appartenant à l'association ou à la fondation en		Ī İ		
pleine propriété		241		
Autres		242		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en				
pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.1.3/5.2.1	28		
Actifs circulants		29/58	<u>1.383.529</u>	<u>1.359.551</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou		i i		
assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	147.249	57.823
Créances commerciales		40	94.760	34.365
Autres créances		41	52.488	23.458
dont créances non productives d'intérêts ou				
assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	674.457	682.228
Valeurs disponibles		54/58	554.411	599.027
Comptes de régularisation		490/1	7.412	20.473
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	1.708.305	1.693.794

N°	BE0463455904		A-asbl 2.2
----	--------------	--	------------

	Ann	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
Fonds social		10/15	<u>1.350.360</u>	<u>1.340.752</u>
Fonds de l'association ou de la fondation		10		İ
Patrimoine de départ		100		
Moyens permanents		101		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés	5.	3 13	588.486	588.486
Résultat positif (négatif) reporté	(+)/(-)	14	761.874	752.266
Subsides en capital		15		
Provisions	5.	3 16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser	et			
pour dons avec droit de reprise		168		
Dettes		17/49	<u>357.945</u>	<u>353.042</u>
Dettes à plus d'un an	5.	4 17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-				
financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		179		
Productives d'intérêts		1790		
Non productives d'intérêts ou assorties d'un i	ntérêt			
anormalement faible		1791		
Cautionnements reçus en numéraire		1792		
Dettes à un an au plus	5.	4 42/48	284.967	289.474
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	115.733	129.744
Fournisseurs		440/4	115.733	129.744
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	43.794	39.593
Impôts		450/3	5.736	5.583
Rémunérations et charges sociales		454/9	38.057	34.010
Dettes diverses		48	125.440	120.137
Obligations et coupons échus, subsides à				
rembourser et cautionnements reçus en numé	eraire	480/8		
Autres dettes productives d'intérêts		4890		
Autres dettes non productives d'intérêts ou			405.440	100 107
assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	125.440	120.137
Comptes de régularisation		492/3	72.978	63.568
TOTAL DU PASSIF		10/49	1.708.305	1.693.794

N°	BE0463455904		A-asbl 3
----	--------------	--	----------

## **COMPTE DE RÉSULTATS**

		Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation					
Marge brute d'exploitation	(+)/(-)		9900	366.359	292.837
Ventes et prestations			70/74	1.017.951	928.584
Chiffre d'affaires			70	169.198	83.476
Cotisations, dons, legs et subsides			73	827.281	834.485
Approvisionnements, marchandises, service	ces et				
biens divers			60/61	651.593	635.747
Rémunérations, charges sociales et pensions	s (+)/(-)	5.5	62	316.733	280.105
Amortissements et réductions de valeur sur fr	ais				
d'établissement, sur immobilisations incorpore	elles et				
corporelles			630	9.467	9.467
Réductions de valeur sur stocks, sur commar					
en cours d'exécution et sur créances commer	ciales:				
dotations (reprises)	(+)/(-)		631/4		12.214
Provisions pour risques et charges: dotations					
(utilisations et reprises)	(+)/(-)		635/8		
Autres charges d'exploitation			640/8	5.917	30.432
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre	de frais				
de restructuration	(-)		649		
Résultat positif (négatif) d'exploitation	(+)/(-)		9901	34.242	-39.381
Produits financiers		5.5	75	2.308	1.676
Charges financières		5.5	65	25.244	7.855
Résultat positif (négatif) courant	(+)/(-)		9902	11.306	-45.560
Produits exceptionnels			76		
Charges exceptionnelles			66	1.699	1.728
Résultat positif (négatif) de l'exercice	(+)/(-)		9904	9.608	-31.579

N°	BE0463455904		A-asbl 4	
----	--------------	--	----------	--

## **AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

Résultat positif (négatif) à affecter
Résultat positif (négatif) de l'exercice à affecter
Résultat positif (négatif) de l'exercice antérieur reporté
Prélèvements sur les capitaux propres
sur les fonds de l'association ou de la fondation
sur les fonds affectés
Affectations aux fonds affectés
Résultat positif (négatif) à reporter

	Codes	Exercice	Exercice précédent
(+)/(-)	9906	761.874	716.714
(+)/(-)	9905	9.608	-31.579
(+)/(-)	14P	752.266	748.293
	791/2		35.552
	791		
	792		35.552
	692		
(+)/(-)	14	761.874	752.266

N°	BE0463455904		A-asbl 5.1.2
----	--------------	--	--------------

## ANNEXE ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Immobilisations corporelles			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	XXXXXXXXX	371.250
Mutations de l'exercice		Ĭ	
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169		
Cessions et désaffectations	8179		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8189		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	371.250	
Plus-values au terme de l'exercice	8259P	XXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	l i	Ī	
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329P	XXXXXXXXX	37.007
Mutations de l'exercice		Ī	
Actés	8279	9.467	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	46.474	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	22/27	<u>324.776</u>	
Dont			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	324.776	

N°	BE0463455904		A-asbl 5.3
----	--------------	--	------------

## **ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS**

## Etat des fonds affectés

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés  L'affectation aux fonds affectés ou l'utilisation des fonds affectés est une décision de l'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration.				
	Exercice			
Provisions Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important				
Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important				

N°	BE0463455904		A-asbl 5.5
----	--------------	--	------------

## **RÉSULTATS**

Personnel et frais de personnel Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du
personnel
Nombre total à la date de clôture
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein
Nombre d'heures effectivement prestées
Frais de personnel
Rémunérations et avantages sociaux directs
Cotisations patronales d'assurances sociales
Primes patronales pour assurances extralégales
Autres frais de personnel
Pensions de retraite et de survie
Résultats financiers
Intérêts intercalaires portés à l'actif
Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances
Montant par solde des provisions à caractère financier constituées
(utilisées ou reprises) (+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	7	7
9087	4,9	4,6
9088	8.239	7.732
620	243.692	216.233
621	56.655	51.413
622	3.000	3.000
623	13.386	9.459
624		
6503		
653		
656		

N°	BE0463455904	A-asbl 5.7

## RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

#### Entités liées

Créances sur les entités liées

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Les administrateurs et les personnes physiques ou morales qui contrôlent directement ou indirectement l'association ou la fondation sans être liées à celle-ci ou les autres entités contrôlées directement ou indirectement par ces personnes

Créances sur les personnes précitées

Taux et durée des créances

Garanties constituées en leur faveur Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Codes	Exercice
9291	
9294	
9295	
9500	
İ	
9501	
9502	

## Le(s) commissaire(s) et les personnes avec lesquelles il est lié (ils sont liés)

La rémunération du commissaire pour l'exercice 2018 est fixée à 2.500 euros hors TVA.

Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché

Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise.



N°	BE0463455904		A-asbl 6	
----	--------------	--	----------	--

## **BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation:

337

## Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs Nombre d'heures effectivement prestées Frais de personnel

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP)		3P. Total (T) ou tot en équivalent temps plein (ETP)	
	(exercice)	(exercice)	(exercice)		(exercice précéde	nt)
100	2	5	4,9	ETP	4,6	ETP
101	3.274	4.965	8.239	Т	7.732	Т
102	159.204	157.529	316.733	Т	280.105	Т

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en     équivalents     temps plein
Nombre de travailleurs	105	2	5	4,9
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	2	5	4,9
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120		2	1,1
de niveau primaire	1200			·
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203		2	1,1
Femmes	121	2	3	3,8
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	2	2
de niveau universitaire	1213	1	1	1,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	1		1
Employés	134	1	5	3,9
Ouvriers	132			
Autres	133			

N°	BE0463455904		A-asbl 6
----	--------------	--	----------

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

## Entrées

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

#### **Sorties**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1.	Temps plein	2.	Temps partiel	3.	Total en équivalents temps plein
205						
305						

## Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice

## Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

## Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

## Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
	5801		5811	
	5802		5812	
	5803		5813	
	58031		58131	
	58032		58132	
	58033		58133	
	5821	1	5831	2
	5822	4	5832	21
İ	5823	191	5833	791
	5841		5851	
	5842		5852	
	5843		5853	

N° BE0463455904 A-asbl 7

## **RÈGLES D'ÉVALUATION**

#### 1. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif du bilan à la valeur d'acquisition et sont amorties en application de la méthode des amortissements linéaires calculés aux taux annuels suivants :

- Mobilier de bureau: 10% - Matériel de bureau: 33,33% - Matériel informatique: 33,33% - Matériel de télécommunication: 33,33% - Constructions: 3%
- 2. Immobilisations financières

Les cautionnements versés en numéraires et les autres créances enregistrées dans la rubrique des immobilisations financières sont valorisés à la valeur nominale.

#### 3. Créances

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

4. Valeurs disponibles et placements de trésorerie

Les valeurs disponibles sont enregistrées à l'actif à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie sont enregistrés à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de marché est inférieure à leur valeur d'acquisition.

5. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour couvrir tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles ou des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration. Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

6. Dettes

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

7. Comptes de régularisation du passif

Les comptes de régularisation du passif comprennent les charges à imputer et les revenus à reporter.

Les subsides accordés sont actés dans les comptes de régularisation du passif lors de leur encaissement. Ils sont pris en compte dans les comptes de résultats en fonction des dépenses réellement effectuées et du taux de subsidiation accordé.

8. Postes du bilan en devises étrangères

Les éléments de l'actif et du passif ainsi que les droits et engagements sont convertis en euros selon la méthode monétaire / non monétaire. Les écarts de conversion positifs et négatifs sont comptabilisés en résultats.

9. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond aux produits des manifestations et activités organisées par ou au profit de l'association.

## Deloitte.



## Chaîne de l'Espoir Belgique AISBL

Rapport du commissaire à l'assemblée générale des membres pour l'exercice clos le 31 decembre 2018 – Comptes annuels

# Rapport du commissaire à l'assemblée générale des membres de Chaîne de l'Espoir Belgique AISBL pour l'exercice clos le 31 decembre 2018 - Comptes annuels

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de Chaîne de l'Espoir Belgique AISBL (« l'association »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 19 avril 2016 , conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 decembre 2018. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Chaîne de l'Espoir Belgique AISBL durant 6 exercices consécutifs.

#### Rapport sur les comptes annuels

## Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association, comprenant le bilan au 31 décembre 2018, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 1 708 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de 10 (000) EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association au 31 decembre 2018, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

## Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA), telles qu'applicables en Belgique. Par ailleurs, nous avons appliqué les normes internationales d'audit approuvées par l'IAASB applicables à la présente clôture et non encore approuvées au niveau national. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Responsabilités de l'organe de gestion relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

## Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable
  de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une
  incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la
  capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude
  significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les
  informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont
  pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants
  recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs
  pourraient conduire l'association à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les observations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## Autres obligations légales et réglementaires

## Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, et des statuts de l'association.

## Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (révisée en 2018) aux normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

#### Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de l'association au cours de notre mandat.

#### **Autres mentions**

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes.

Zaventem, le 10 avril 2019

Le commissaire

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SCRL

Représentée par Pierre-Hugues Bonnefoy

## Deloitte.